

Conseil Municipal du 16 Décembre 2015

Compte-Rendu

Désignation d'un secrétaire de séance

Michèle CHAVE a été désignée secrétaire de séance

1 – Informations du Maire

2- Adoption du Procès-Verbal 2015-07 du 28 octobre 2015

Monsieur Le Maire demande aux Conseillers Municipaux de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du Procès-Verbal N°2015/07 rédigé suite à la séance du Conseil Municipal du 28 octobre 2015.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'adopter le Procès-Verbal n°2015-07 du 28 octobre 2015.

3- Charte de l'élu – Loi n°2015-366 du 03 Mars 2015 -

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1111-1 et L.2121-7
Vu la loi n°2015-366 du 03 mars 2015 visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat,

Monsieur Le Maire donne lecture de la Charte de l'Elu local :

- 1- L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
- 2- Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
- 3- L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
- 4- L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
- 5- Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
- 6- L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
- 7- Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à prendre acte de la Charte de l'élu après en avoir fait la lecture.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de prendre acte de la Charte de l'élu après lecture faite par Monsieur Le Maire.

4- Solidarité et Action Sociale

4.1. Accueil d'une famille syrienne

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le terrible conflit syrien qui se traduit par le départ de nombreux citoyens de ce pays.

La France a décidé de se mobiliser afin de faciliter l'accueil de réfugiés.

Dans ce cadre, notre commune a été sollicitée par le Député de la circonscription afin d'accueillir au sein d'un logement communal une famille syrienne, composée de 5 personnes originaires d'Alep, pendant une année.

L'Etat et la région Midi-Pyrénées ont décidé d'aider forfaitairement les communes qui s'inscrivent dans le cadre de ce dispositif d'accueil. Les aides sollicitées permettront à la commune de financer les charges de fonctionnement du logement.

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention et de signer tous les documents s'y rapportant.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention et de signer tous les documents s'y rapportant.

5- Urbanisme et Travaux

5.1. Convention de servitude entre la société Electricité Réseau de France (E.R.D.F.) et la Ville de L'Union – Chemin de la Violette – Parcelle AB25 -

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vue de l'exploitation de ses ouvrages, la société ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE (E.R.D.F.) demande le droit de passage de ses agents et la mise à disposition permanente des dégagements pour le passage du matériel au niveau de la parcelle cadastrée AB 25 et située Chemin de la Violette.

Il convient donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes authentiques de constitution de servitudes correspondants chez Maître Xavier POITEVIN, notaire à Toulouse, 78 route d'Espagne 31023 TOULOUSE CEDEX 1.

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- D'autoriser la mise à disposition des terrains et l'accès du personnel et matériel E.R.D.F. sur la parcelle située chemin de la Violette cadastrée AB 25
- De l'autoriser à signer la convention de servitudes et à faire procéder à sa publication

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

- *D'autoriser la mise à disposition des terrains et l'accès du personnel et matériel E.R.D.F. sur la parcelle située chemin de la Violette cadastrée AB 25*
- *D'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention de servitudes et à faire procéder à sa publication*

5.2. Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Toulousaine (A.U.A.T.) – Avenant rectificatif n°11 Bis à la convention-cadre pour l'année 2015

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre de l'étude urbaine sur le futur Cœur de Ville, l'accompagnement de la commune au niveau de la concertation est réalisé par l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Toulousaine (A.U.A.T.), conformément au programme de travail 2015 qui a fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal en date du 8 juillet 2015.

Le programme de travail 2015 et le Budget Prévisionnel correspondant doivent prendre en compte l'association de l'A.U.A.T. à la démarche de concertation.

Au vu de ce programme de travail, le montant de la subvention proposée pour l'A.U.A.T. pour 2015 s'élève finalement à 25 500 € (montant prévu initialement : 16 500 €).

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal

- D'approuver le programme de travail 2015 de l'A.U.A.T.
- De décider de l'attribution d'une subvention de 25 500 € à l'A.U.A.T. pour l'année 2015

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, moins 5 abstentions,

- *D'approuver le programme de travail 2015 de l'A.U.A.T.*
- *De décider de l'attribution d'une subvention de 25 500 € à l'A.U.A.T. pour l'année 2015*

6 – Transports – Déplacements - Sécurité

6.1. Partenariat Ville de l'Union - Société AXION : véhicule publicitaire communal – Convention de mise à disposition

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de conclure une convention avec la société AXION, retenue suite à une consultation de plusieurs sociétés, qui se traduira par la mise à disposition gratuite d'un minibus pour notre commune. Ce minibus sera financé grâce à la publicité. Il sera mis à disposition des associations de l'Union, prioritairement en faveur des associations sportives.

La Maison des Sports assurera la gestion de ce minibus.

Les autres services municipaux pourront également utiliser ce véhicule en cas de besoin.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention correspondante.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

7- Vie Economique et Emploi

7.1. Dérogation au repos dominical – Ouverture des commerces le dimanche – Avis du Conseil Municipal -

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi du 06 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « Loi Macron », a modifié les règles relatives à l'ouverture des commerces de détail le dimanche. La loi prévoit que le nombre de dimanches d'ouverture pourrait passer à 12 par an, dès janvier 2016.

Dans le cadre de ces nouvelles dispositions légales, il est précisé que le Maire de chaque commune arrête avant le 31 décembre, pour l'année suivante, la liste des dimanches pouvant faire l'objet d'une dérogation au repos dominical.

Cet arrêté municipal doit être pris après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre, lorsque le nombre de dimanches est supérieur à 5.

Par ailleurs, le Conseil Départemental du Commerce a conclu un accord, signé le 16 novembre 2015, prévoyant de porter à 7 le nombre de dimanches dérogeant au repos dominical pour le secteur des commerces de détail.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de limiter à 5 le nombre de dimanche d'ouverture pour l'année 2016.

En effet, celui-ci insiste sur le caractère particulier de ce jour de la semaine qui doit prioritairement être réservé au repos des salariés.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, moins 4 votes contre, d'adopter la proposition ci-dessus énoncée.

8 – Finances Communales

8.1. Décision Modificative n°4

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'adoption de la décision modificative n°4.

Elle constate les réajustements budgétaires 2015 suivants :

DM 4

FONCTIONNEMENT			DEPENSES	RECETTES
	012	CHARGES DE PERSONNEL	130 000.00 €	
	752	REVENU DES IMMEUBLES		32 000.00 €
	6419	REMB REMUNERAT PERSONNEL		64 000.00 €
	70631	REDEVANCE A CARACTERE SPORTIF		34 000.00 €
	73925	REGUL PRELEV FPIC 2015	12 187.00 €	
	73111	REGUL PRELEV FPIC 2015		12 187.00 €
	281561	REGULARISATIONS D'AMORTISSEMENT DE BIENS TRES ANCIENS, DEMANDEES PAR LA TRESORERIE	9 216.00 €	
	281568		6 385.00 €	
	281578		34 203.00 €	
	7811			49 804.00 €
	TOTAUX		191 991.00 €	191 991.00 €
INVESTISSEMENT				
98	2183	INFORMATIQUE-REPROGRAPHIE-TELEPHONIE	70 000.00 €	
136	21312	TERRAIN SPORT ELEMENTAIRE MONTIZ	- 49 000.00 €	
87	2182	VEHICULES	- 21 000.00 €	
	TOTAUX		0 €	0 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, moins 5 abstentions et 4 votes contre, d'adopter la Décision Modificative n°4.

8.2. Ouverture des crédits d'investissements 2016

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de procéder, en cas de besoin, au paiement des dépenses d'investissement par ouverture de crédit dans l'attente du vote du Budget Primitif 2016, dans la limite du quart des crédits d'investissement de l'année 2015, comme suit :

Situation budgétaire 2015	Ouverture de Crédits d'investissement 2016
Dépenses d'investissement prévues	
1 956 362 €	400 000 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter la proposition ci-dessus énoncée.

8.3. Diagnostic relatif à la piscine municipale – Demande de subvention dans le cadre de la réserve parlementaire -

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une étude de faisabilité portant sur la réhabilitation de la Piscine Municipale a été inscrite au Budget Primitif 2015.

Les objectifs de l'étude sont :

- D'approfondir le diagnostic sommaire établi par les services municipaux
- De proposer des scénarii de réhabilitation de l'équipement correspondant à des niveaux d'ambition et d'intervention différents,
- D'établir pour chacun des scénarii une estimation financière prévisionnelle des coûts d'investissement et des coûts de fonctionnement,
- De permettre aux élus de retenir un scénario de réhabilitation.

Elle se décompose en plusieurs étapes :

Etape 1 : Réalisation du diagnostic de l'équipement au niveau technique, environnemental, fonctionnel et financier.

Etape 2 : Propositions de scénarii (entre 2 et 4) de réhabilitation et de fonctionnement de la piscine

Etape 3 : Approfondissement du scénario retenu (descriptif des travaux à réaliser, proposition de découpages opérationnels et leur phasage, estimation du coût global par nature des travaux).

La durée de cette étude est évaluée à 4 mois.

Après consultation, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée, le bureau d'étude AMEX a été retenu pour un montant de 18 330 € T.T.C.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le Député de la circonscription dans le cadre de la réserve parlementaire afin de pouvoir bénéficier d'une subvention et de l'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires à cet effet.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter le Député de la circonscription dans le cadre de la réserve parlementaire afin de pouvoir bénéficier d'une subvention et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cet effet.

8.4. Subvention en faveur de l'association « A Petits Pas »

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'association « A Petits Pas », présidée par Madame Marie-Christine PALOUS, a proposé lundi 30 novembre une Conférence débat portant sur « Les enfants face aux écrans, quel accompagnement ? Bienfaits et dangers. ». Cette conférence a été animée par Michaël STORA, psychologue et cofondateur de l'Observatoire des mondes numériques en sciences humaines.

A cet effet, pour soutenir l'action de l'association, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 350 euros.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 350 euros. Madame Katy COLDER, membre du bureau de l'association « A Petits Pas », n'a pas participé au vote de cette délibération.

9 – Ressources Humaines

9.1. Modification du temps de travail d'un emploi à temps partiel

Conformément aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de modifier la durée hebdomadaire de travail du poste d'adjoint technique du service Communication, Culture et Animations, en le portant de 17H30 hebdomadaire à 24 heures, à partir du 1^{er} janvier 2016.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter cette modification du temps de travail et de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter la proposition ci-dessus énoncée.

10- Environnement et Développement Durable

10.1. Forêt communale de l'Union – Programme de coupes – Commercialisation des peupliers

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations du 20 mai 2015 et du 16 septembre 2015 prévoyant

- Pour la première, de demander à l'Office National des Forêts (O.N.F.) l'inscription à l'état d'assiette 2015 les coupes rases de peupliers I 45/51 (à marquer dans les parcelles 1a sur 1 hectare, 1b sur 1 hectare et 1c sur 0.5 hectare pour un total de 2.5 hectares) et la vente des produits issus des coupes sur les parcelles 1a, 1b et 1c
- Pour la seconde, un moratoire relatif aux coupes envisagées afin de privilégier le dialogue, la concertation et l'explication aux Unionnais.

Après deux réunions publiques (17 juillet et 14 octobre 2015), Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le scénario suivant :

La vente des peupliers sera programmée en 2016, la coupe en 2017 avec une plantation des nouvelles essences la même année et en 2018.

La replantation immédiate sera composée d'essences à pousse rapide (peupliers noirs, frênes communs et érables planes...)

Une autre vente est prévue en 2020 ; à cet effet, un ajout d'essences à croissance modérée composées de chênes pédonculés, d'alisiers torminal, de fruitiers sauvages, d'érables champêtres, de tilleuls et d'aulnes est programmé.

Les avantages de cette replantation immédiate d'essences à pousse rapide ou plus lente sont :

- La limitation du nombre de coupes, mais espacement maximal de ces 2 coupes
- On laisse le temps à la première plantation de reprendre du volume et de la hauteur,
- La coupe est prévue dans le sens des vents dominants, limitant ainsi les chutes d'arbres restants, rendus fragiles par l'absence de leur « rempart » habituel.
- 2 x 650 m3 de bois

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'adopter ce scénario et de l'autoriser à signer tous les documents s'y référant.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter ce scénario et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y référant.

11- Toulouse Métropole

11.1. Modification de la délibération n°2015-097 portant sur l'approvisionnement et la maintenance des postes de travail – Groupement de commandes avec Toulouse Métropole et des communes membres de Toulouse Métropole

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2015-097 relative à l'approvisionnement et la maintenance des postes de travail informatiques.

Le Conseil Municipal avait décidé de limiter son adhésion seulement à la maintenance des postes de travail informatiques excluant l'approvisionnement.

Depuis la réunion du Conseil Municipal, Toulouse Métropole nous a informés qu'ils regroupaient cet appel d'offres en un seul lot intitulé « Approvisionnement et Maintenance des Postes de travail »

Monsieur le Maire propose donc au conseil Municipal de modifier la délibération du 28 octobre en adhérant à ce groupement de commande tel que formulé par Toulouse Métropole.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, moins 5 votes contre, de modifier la délibération du 28 octobre 2015 en adhérant à ce groupement de commande tel que formulé par Toulouse Métropole.

12- Arrêtés de décision du Maire

Conformément aux dispositions de l'article L2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte au Conseil Municipal à chacune des séances obligatoires, des décisions prises dans le cadre des délégations consenties :

N° Arrêté de décision	Objet	Entreprise retenue	Montant de l'opération TTC
2015-051	Convention de recherche de valorisation des dépenses et investissements en économie d'énergie	CTR-OFEE	25% des recettes assises sur l'obtention et la transaction des certificats d'Economie d'Energie pendant 24 mois.
2015-052	Mise à disposition gratuite d'un minibus de 9 places	AXION	
2015-053	Appel d'offres ouvert – Fourniture, installation, maintenance et nettoyage de mobiliers urbains d'affichage Lot 1 : Journaux électroniques d'informations municipales Lot 2 : Panneaux d'affichage municipal et expression libre Lot 3 : Panneaux sucettes double face	Lot 1 : Société LUMIPLAN VILLE Lot 2 : Déclaré infructueux Lot 3 : Société ATTRIA	
2015-054	Marché à procédure adaptée - Etude de faisabilité portant sur la réhabilitation de la piscine municipale	Entreprise AMEX	18 330 €
2015-055	Marché à procédure adaptée à bons de commande avec minimum et maximum – Organisation du repas et fourniture de ballotins de fin d'année pour les aînés de la Ville de l'Union Lot 2 : Fourniture de vin Lot 3 : Fourniture de ballotins	Lot 2 : Déclaré infructueux Lot 3 : Déclaré infructueux	
2015-056	Convention d'accueil en résidence de la Compagnie La Baraque dans le cadre du dispositif Danse à l'Ecole		3 300 € pour le montage du spectacle et des ateliers Danse à l'Ecole
2015-057	Acceptation de don – 200 exemplaires du roman intitulé L'Effraie de Madame Yvane BARETTE		
2015-058	Marché à procédure adaptée à bons de commande avec minimum et maximum – Fourniture de vins et de ballotins de fin d'année pour les Aînés de la Ville de l'Union – Marché n°2015-023 Lot n°2 : Fourniture de ballotins Minimum : 7 000 € HT	Entreprise LES FLEURONS DE LOMAGNE	Montant unitaire de 4.67 € T.T.C.

	Maximum : 15 000 € HT		
2015-059	<p>Marché à procédure adaptée à bons de commande avec minimum et maximum – Organisation du repas et fourniture de ballotins de fin d'année pour les Aînés de la Ville de L'Union</p> <p>Lot n°1 : Menu et prestation de services associés</p> <p>Minimum : 15 000 € HT</p> <p>Maximum : 30 000 € HT</p>	<p>Entreprise VIAULE TRAITEUR</p>	<p>Le repas : Montant unitaire 23.90 €</p> <p>Le Portage du repas : Montant unitaire 19.50 €</p>

13- Questions diverses

La séance a été levée à 20H45.

**Le Maire
Marc PÉRÉ**

Pour le Maire et par délégation
Le 1^{er} Adjoint
Yvan Navarro

